



POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE

CAHIER N°1

PORTS DE COMMERCE, CONSTRUCTION NAVALE, PÊCHE ET CONCHYLICULTURE, ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER



Éditorial du Président

L'Occitanie, une région maritime

Dans une région qui dispose de 220 km de littoral, largement ouverte sur la Méditerranée, le CESER a souhaité s'autosaisir du sujet de l'économie bleue. Ce premier cahier de l'Avis, traite des filières industrielles (activités des ports de commerce, chantiers navals, etc.), des activités économiques liées à l'exploitation et à la valorisation des ressources marines naturelles (pêche, conchyliculture, énergies renouvelables, etc.), et des actions de recherche et d'innovation dédiées aux activités maritimes. Un deuxième cahier abordera l'ensemble des sujets touchant à l'économie touristique : hébergements de loisirs, sports nautiques (plongée, plaisance, etc.), ports de plaisance, restauration... et sera présenté au premier trimestre 2023.

Ce premier rapport a pour objectifs de mettre en lumière le potentiel des activités maritimes régionales et les innovations importantes qui modifient ces activités traditionnelles et en créent de nouvelles ; cela en prenant en compte les évolutions nécessaires liées au réchauffement climatique et à la nécessité impérieuse de protection des milieux et patrimoine marins, en informant ainsi des activités maritimes soutenables et de leur potentiel les représentants de la société civile organisée, les acteurs économiques et plus largement les citoyens d'Occitanie. En effet, certaines filières sont en émergence (éolien en mer), d'autres sont en plein développement (ports, chantiers navals) et nécessitent de développer l'attractivité des emplois et la formation.

L'économie bleue constitue une opportunité majeure pour les territoires littoraux qui concentrent à la fois des taux de chômage et de pauvreté élevés.

Le CESER a souhaité avec cet Avis exprimer des préconisations qui permettent de développer l'emploi et les filières de l'économie bleue tout en assurant la transition écologique et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Sur le plan écologique, la mer Méditerranée reste une mer fragile, elle se réchauffe plus rapidement que tous les océans du monde et souffre d'une très forte pollution.



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Marc CHEVALLIER
Président de la Commission
Méditerranée – Littoral
Relations internationales



Xavier PETRACHI
Rapporteur

Synthèse de l'Avis voté le 19 avril 2022 et préparé par la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales »

DES CHIFFRES CLEFS

Une récente étude menée par le Conseil régional a permis d'évaluer le poids de l'économie bleue en Occitanie.

Il en ressort que plus de 30 000 établissements relèvent des activités de l'économie bleue représentant près de 45 000 emplois et 8 milliards de chiffre d'affaires. La très grande diversité des activités concernées nous a amenés à les traiter par secteurs.

LES PORTS

Structurée autour de trois ports, l'activité des ports de commerce d'Occitanie constitue une pièce maîtresse de l'économie bleue. Leur activité s'insère non seulement dans le cadre de l'hinterland, mais aussi dans bien d'autres régions extérieures ou étrangères. L'ensemble des ports de commerce représente aujourd'hui 2 600 emplois directs et indirects.

Le port de Sète est très engagé dans une démarche de verdissement de son activité qui prend de multiples formes, notamment la production et l'usage des énergies renouvelables, l'électrification des quais et le développement de la multimodalité (rail, voie d'eau).

Le port de Port-la-Nouvelle fait l'objet d'investissements massifs par la Région Occitanie qui ambitionne d'en faire la base arrière du déploiement de la production d'énergies renouvelables en mer. Le port de Port-la-Nouvelle, grâce aux équipements récents (digue, quai) sera le Hub régional de l'éolien en mer et fera l'objet d'un fort développement commercial.

Le port de Port-Vendres, dans les Pyrénées-Orientales, est un port plus modeste en termes de trafic, mais il est structurant pour le commerce de fruits et légumes, notamment avec l'Afrique de l'ouest. Ce port dispose en revanche de possibilités d'extensions très limitées ; il souhaite la construction d'un nouveau quai pour laquelle les appels d'offres sont en cours (2022) pour un investissement lourd qui devrait être partagé avec l'opérateur principal.

Le CESER préconise de mettre en place une coopération à l'échelle régionale entre les ports de commerce afin d'éviter les concurrences frontales et de rechercher les synergies entre eux.

LA CONSTRUCTION NAVALE



En France, les industries nautiques emploient environ 43 000 salariés pour un chiffre d'affaires de plus de 5 Mds€. 45 000 unités sont construites chaque année, destinées pour les $\frac{3}{4}$ à l'export, Union européenne et hors Union européenne (notamment Asie, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis).

L'industrie nautique est très diversifiée en Occitanie. Les deux plus importants chantiers navals spécialisés dans la plaisance sont sur une phase ascendante, ils font l'objet d'une forte croissance mais sont très préoccupés par un manque cruel de foncier sur les ports, et par la difficulté d'embauche de personnel qualifié.

Parallèlement est en train d'émerger un écosystème de très petites entreprises très innovantes et très attentives aux enjeux environnementaux (recyclabilité ...).

Le CESER souhaite que les entreprises soient encouragées, incitées et accompagnées dans la mise en œuvre de la transition écologique, notamment pour le choix des matériaux utilisés et que la région Occitanie devienne leader du « bateau de demain » plus écoconçu, plus économe.

LA RECHERCHE ET LA FORMATION

Plusieurs établissements de recherche et de formation ont une activité basée sur les métiers et les richesses du littoral.

Le Laboratoire de l'Observatoire Océanologique de Banyuls (OOB) constitue un important pôle de recherche, principalement dans deux domaines, les médicaments et les cosmétiques, rassemblant 180 personnes et accueillant de nombreux étudiants et chercheurs.

La formation professionnelle est essentiellement basée sur le Lycée de la mer Paul Bousquet à Sète ainsi que sur le Campus des métiers de la mer à Canet-en-Roussillon. Ces lieux de formation contribuent activement au dynamisme économique de l'économie bleue en formant des professionnels indispensables aux entreprises des filières concernées.

Le CESER préconise de mettre en place des centres de formations adaptés à la construction navale et d'intégrer des modules sur la transition écologique dans les différents dispositifs ; de favoriser, en s'appuyant sur les réussites industrielles majeures, la connaissance de ces filières et de ces métiers pour les rendre plus attractifs notamment pour les femmes.

LA PÊCHE



À l'échelle de la Méditerranée française, la filière pêche est forte de 1 300 navires et environ 2 000 marins. 5 500 emplois indirects sont liés à la pêche. Les 11 000 tonnes de poissons pêchés en Occitanie représentent 5 % de la production nationale et plus de 52 M€ de CA (6 % du niveau national). Le maintien de chaque métier est nécessaire pour conserver une réelle filière économique encore dynamique en Occitanie.

La filière pêche est aujourd'hui fragilisée en Occitanie. Les chalutiers connaissent notamment des difficultés croissantes : baisse des prises, diminution du nombre de jours en mer, hausse du coût des carburants... Le maintien d'une filière pêche intégrant les activités à terre (criées) en Occitanie est une priorité, économique et sociale.

Le CESER recommande qu'un suivi scientifique puisse être mené sur un plus grand nombre d'espèces afin de mieux connaître la ressource, et par ailleurs la mise d'en œuvre d'un contrat de filière à l'image de celui de la conchyliculture.

La conchyliculture représente 530 entreprises en Occitanie, 24 dans l'Aude, 506 dans l'Hérault et 2 500 emplois directs et induits. La production est partagée entre huîtres (7 300 tonnes) et moules (3 700 tonnes) sur deux grandes zones en étang : Thau et Leucate ; et quatre zones de production en mer : Gruissan, Fleury d'Aude, Frontignan, les Aresquiers et Sète Marseillan.

Le CESER préconise qu'une aide puisse être apportée aux jeunes dans le cadre d'acquisition de parcs, d'installation ou de reprise d'entreprise.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE EN MER

D'ici 2023, la Région accueillera à Port-la-Nouvelle, et au Barcarès, 2 des 4 fermes pilotes d'éoliennes flottantes françaises de 30 mégawatts (MW) chacune. Elles seront constituées de 3 éoliennes sur des flotteurs à une distance comprise entre 15 et 18 km de la côte.

Deux parcs éoliens de 250 MW chacun (une vingtaine d'éoliennes par parc) seront implantés à terme. Le projet comporte également les raccordements électriques à terre, ainsi que des extensions possibles de 500 MW pour chaque parc (portant la puissance installée de chaque parc à 750 MW maximum).



L'éolien en mer peut constituer un atout majeur pour la région (innovation, emploi, énergies décarbonées) sans nuire aux activités actuelles (pêche, tourisme), à condition que les projets soient menés en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques de la mer et notamment les pêcheurs.

Le CESER demande que les études environnementales soient menées à bien afin d'augmenter la connaissance des impacts des fermes éoliennes expérimentales en mer, avant de débiter la construction des parcs éoliens industriels.

SYNTHÈSE

La mer au cœur de l'économie bleue contribue largement à l'économie de la région. Le CESER Occitanie ne peut qu'encourager les politiques publiques à inciter et accompagner l'ensemble des acteurs de l'économie bleue dans la transition écologique, indispensable pour une gestion durable des activités de la mer.

Ce premier Avis sur l'économie bleue a mis en lumière le potentiel des activités maritimes régionales en prenant en compte les évolutions nécessaires liées au réchauffement climatique, à la pollution et à la nécessité impérieuse de protection des milieux et patrimoine marins.

Le contexte international accroît l'incertitude pour plusieurs activités de l'économie bleue et conforte certains besoins, face à une pollution de la mer Méditerranée en grand danger qui pourrait la transformer en mer morte.

Les préconisations sont adaptées à chaque filière et visent à consolider l'ensemble des ressources de la mer et les emplois afférents. Face à un taux de chômage très élevé, en particulier des femmes, dans les départements du littoral, il devient essentiel de valoriser les métiers de la mer et les rendre les plus attractifs possible, tout particulièrement auprès de ce public spécifique.



© Gilles Martin-Raget / Gunboat

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompi gnane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>
Chargé de mission : Julien RIOU ■ julien.riou@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 78
Secrétariat : Samira BEZZAKZAK ■ samira.bezzakzak@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 90